

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 22 mars 2008.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 28 mars 2008.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER.

Objet : Indemnités de fonction du maire.

Le conseil municipal,

Vu l'élection du maire en date du 22 mars 2008,

Vu la loi du 27 février 2002,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au maire étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré et par sept voix pour et quatre abstentions décide, avec effet au 1^{er} avril 2008, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire (population totale < à 500 h), à 15% de l'indice brut 1015. Ces indemnités bénéficieront automatiquement des revalorisations décidées par décret ou arrêté ministériel.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 mars 2008.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 29 mars 2008.

Le maire
Alain North

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 22 mars 2008.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 28 mars 2008.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER.

Objet : Indemnité de fonction des adjoints au maire.

Le conseil municipal,

Vu l'élection du maire et des adjoints en date du 22 mars 2008,

Vu la loi du 27 février 2002,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu la délibération du 22 mars 2008 fixant à trois le nombre d'adjoints au maire,

Vu les arrêtés du maire en date du 25 mars 2008 portant délégation de fonction à chacun des trois adjoints au maire de la commune,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

Après en avoir délibéré et par sept voix pour et quatre abstentions décide, avec effet au 1^{er} avril 2008, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire (population < à 500 h) à 4,4% de l'indice brut 1015. Ces indemnités bénéficieront automatiquement des revalorisations décidées par décret ou arrêté ministériel.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 mars 2008.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 29 mars 2008.

Le maire
Alain North

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 22 mars 2008.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 28 mars 2008.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard
RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER.

Objet : Indemnité de conseil allouée receveur municipal.

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

1° de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

2° d'accorder l'indemnité de conseil annuelle au taux de 100%,

3° que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Brigitte Angsthelm, Receveur municipal.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 mars 2008.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 29 mars 2008.

Le maire
Alain North

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 22 mars 2008.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 28 mars 2008.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard
RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER.

**Objet : Délégation donnée au maire en matière de marchés publics à procédure adaptée
(MAPA)**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22 §4 relatif aux marchés passés pour un montant inférieur à 206.000 € HT (au 1^{er} janvier 2008),

Après en avoir délibéré et par dix voix pour et une abstention décide de donner au maire pour la durée de son mandat, délégation pour toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 mars 2008.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 29 mars 2008.

Le maire
Alain North

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 22 mars 2008.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 28 mars 2008.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER.

Objet : Communauté de Communes du Kochersberg - Désignation des délégués communaux.

Le maire informe les conseillers qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal intervenu le 9 et le 16 mars 2008, les nouveaux élus ont à désigner de nouveaux conseillers intercommunautaires. Ces conseillers doivent être désignés à raison d'un conseiller titulaire par tranche de 500 h ainsi que d'un délégué suppléant.

Il est ensuite procédé au vote.

Après constatation des suffrages obtenus, ont été désignés comme délégués de la commune de Wintzenheim, par 9 voix pour et deux abstentions :

Titulaire : M. Alain North, maire de Wintzenheim-Kochersberg.

Suppléant : M. Pascal Stutzmann, 3^{ème} adjoint au maire.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 mars 2008

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 29 mars 2008.

Le maire,
Alain North

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 22 mars 2008.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 28 mars 2008.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER.

Objet : SIVOM du ROHRBACH. Désignation des délégués de la commune.

Le maire informe les conseillers qu'il y a lieu, après les élections municipales des 9 et 16 mars 2008, de procéder au renouvellement des délégués du Sivom de la vallée du Rohrbach.

Vu les articles L. 5211-7, L.5211-8 et L.5212-7 du CGCT,

Vu l'article 5 des statuts régissant le Sivom qui prévoit que chaque commune est représentée par deux délégués titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder au vote pour la désignation des deux délégués.

Après dépouillement et constatation des résultats sont nommés, par neuf voix pour et deux abstentions,

M. Marcel North, 2^{ème} adjoint au maire.

M. Richard Rusch, conseiller municipal.

en qualité de délégués de la commune de Wintzenheim au sein du Comité Directeur du Sivom de la vallée du Rohrbach.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 mars 2008.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 29 mars 2008.

Le maire Alain North

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 22 mars 2008.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 28 mars 2008.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER.

Objet : Désignation du Délégué Eau Potable au sein du SDEA.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de désigner les représentants siégeant au niveau local, territorial et départemental du SDEA, conformément au nouveau cadre statutaire validé par l'Assemblée générale extraordinaire du SDEA du 7 décembre 2007 et entériné par arrêté préfectoral du 16 janvier 2008.

Le conseil municipal,

Vu les dispositions de l'article 11C des statuts modifiés aux termes desquelles les communes qui relevaient du périmètre de syndicats à vocation unique dissous ou en voie de l'être sont appelées à désigner directement un délégué par compétence,

Vu les dispositions des articles 9, 14 et 26 et de l'Annexe 2 des statuts modifiés fixant la représentation de chaque collectivité intégrée à un délégué par commune, par tranche de 1000 habitants et par compétence,

Après en avoir délibéré et après vote, par neuf voix pour et deux abstentions, décide de désigner comme délégué pour l'eau potable au sein de la commission géographique, de l'assemblée territoriale et de l'assemblée générale du SDEA,

M. Claude GALLER, 1^{er} adjoint au maire de Wintzenheim.

Dans l'attente de la dissolution du Syndicat des Eaux du Kochersberg, ce délégué représentera également la commune au sein du Comité Directeur du Syndicat.

A ce titre, et conformément aux statuts dudit Syndicat, il convient de procéder à la désignation d'un délégué supplémentaire.

Le conseil municipal, après délibération et vote, désigne par neuf voix pour et deux abstentions Monsieur **Huber Christian**, conseiller municipal, en qualité de délégué de la commune de Wintzenheim-Kochersberg au sein du Comité Directeur du Syndicat des Eaux du Kochersberg.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 mars 2008.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 29mars 2008.

Le Maire
Alain North

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 22 mars 2008.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 28 mars 2008.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER.

Objet : Affectation du résultat d'exploitation 2007.

Le conseil municipal,

Vu l'adoption du compte administratif 2007 en date du 15 février 2008,

Vu la concordance du CA 2007 avec le compte de gestion du receveur municipal,

Vu l'excédent d'exploitation constaté pour l'exercice 2007 qui s'élève à 51.956, 81 €uros,

Sur proposition du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide d'affecter l'intégralité de l'excédent d'exploitation 2007, soit **51.956,81 €uros** au compte 1068 de la section d'investissement pour l'exercice 2008.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 mars 2008.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 29 mars 2008.

Le maire
Alain North

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 22 mars 2008.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 28 mars 2008.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER.

Objet : Adoption du budget primitif 2008 de la commune.

Le conseil municipal, entendu la proposition de budget primitif 2008 présentée par M. le maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de voter le budget primitif 2008 en équilibre pour les sections d'exploitation et d'investissement comme suit :

Fonctionnement : 149.548 €uros

Investissement : 264.242 €uros

Pour réaliser cet équilibre, le conseil municipal décide par voix de mettre en recouvrement un produit fiscal de 53.372 €uros hors allocations compensatrices et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit pour l'exercice 2008 :

| | |
|--------------------------------|---------------------------|
| Taxe d'habitation : | 10,75 % (inchangé) |
| Taxe foncier bâti : | 12,50% (inchangé) |
| Taxe foncier non bâti : | 40,95% (inchangé) |

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 mars 2008.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 29 mars 2008.

Le maire Alain North

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 22 mars 2008.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 28 mars 2008.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER.

Objet : Budget primitif 2008. Détail des subventions allouées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide d'allouer pour 2008 un montant global **de subventions communales de 1.980 €uros** selon le détail ci-dessous :

| | |
|--|-------------|
| C/65736 Caisse des écoles : | 400 €uros |
| C/65738 Paroisse protestante : | 80 €uros |
| C/65738 Autres subventions à répartir après délibération | 1.500 €uros |
| Total inscrit | 1.980 €uros |

Fait à Wintzenheim, le 28 mars 2008.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 29 mars 2008.

Le maire
Alain North

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 22 mars 2008.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 28 mars 2008.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER.

Objet : Remplacement de l'Horloge de l'Eglise protestante.

Le maire informe le conseil municipal que suite aux travaux de rénovation de l'église et à la mise en place d'un échafaudage extérieur, il a pu constater l'état vétuste de l'horloge. L'entreprise spécialisée Voegelé de Strasbourg, déjà chargé de l'entretien des mécanismes, lui a fait une proposition financière d'un montant de 2.300 €urosTTC pour son remplacement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et constatant sur photos la dégradation et l'extrême érosion du cadran et des aiguilles, autorise le maire à faire remplacer le cadran et les mécanismes et l'autorise à signer le devis présenté.

Le conseil municipal demande à cet effet l'aide financière de M. le Président du Conseil Général du Bas-Rhin.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 mars 2008.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 29 mars 2008.

Le maire
Alain North